



Recommandation n° 2

Progrès des Services vétérinaires grâce à la numérisation (gestion des données, systèmes d'information vétérinaires, Big Data, métalangage, intelligence artificielle)

CONSIDÉRANT QUE :

1. Les données en santé animale et en épidémiologie vétérinaire existent et sont collectées, cependant, elles sont largement sous-utilisées, ou non disponibles dans la pratique. Elles sont souvent traitées de manière isolée, avec peu ou pas de communication entre les différents secteurs concernés et le processus comporte des défis importants, de la disponibilité et de la collecte des données jusqu'à l'analyse et à la génération d'informations pertinentes ;
2. La grande quantité de données sur la santé animale générées quotidiennement et l'analyse des mégadonnées peuvent révolutionner la façon dont nous abordons la lutte contre les maladies et la surveillance épidémiologique ;
3. Les progrès de la génomique, des capteurs et des technologies de l'information permettent une caractérisation plus détaillée et plus précise de la santé animale ;
4. L'épidémiologie vétérinaire de précision est un concept qui utilise des données de santé animale à plusieurs niveaux pour mieux comprendre la dynamique des maladies dans une population et pour concevoir des systèmes d'un meilleur rapport coût/efficacité en matière de surveillance, de détection précoce et de contrôle rapide des maladies animales ;
5. La numérisation peut être très précieuse pour les Services vétérinaires, en les aidant à accroître l'efficacité et la durabilité de la production animale avec une empreinte écologique plus faible, à réduire l'impact environnemental et à améliorer la prévention et la gestion des maladies aux niveaux local, régional et mondial ;
6. Des défis existent certainement, mais c'est aussi une formidable opportunité pour les Services vétérinaires d'utiliser les outils informatiques disponibles pour améliorer considérablement la santé animale ;
7. Le cadre légal de la gestion des données se compose d'une variété de lois, de réglementations et de lignes directrices gouvernant la façon dont les données sont collectées, stockées, traitées, partagées et protégées en fonction de l'utilisation prévue pour le processus de collecte des données. L'objectif étant de garantir que les organisations manipulent les données de façon responsable, sûre et transparente ;
8. Le cadre légal pour la gestion des données est complexe et évolue sans cesse, traduisant les préoccupations croissantes relatives à la confidentialité, la sécurité et l'utilisation éthique des données. Les Services vétérinaires et les Organisations doivent s'assurer qu'ils respectent les lois internationales et nationales en adoptant les pratiques de gestion de données, des politiques et des cadres de gouvernance appropriés en tenant compte des coûts pour générer et collecter les données ainsi que des bénéficiaires potentiels de ces données traitées.

LA COMMISSION RÉGIONALE POUR L'EUROPE

RECOMMANDE QUE :

- 1) Les gouvernements des Membres de l'OMSA incluent la dimension de la santé et du bien-être animal dans les politiques globales concernées relatives à la transformation numérique, y compris sous l'angle du cadre légal s'appliquant à la gestion des données, et établissent un lien entre les données des santés animale, humaine et environnementale pour soutenir la mise en œuvre du concept « une seule santé ».
- 2) Les Services vétérinaires des Membres de l'OMSA :
 - a. Sensibilisent les autorités supérieures sur l'importance d'allouer des ressources pour améliorer la qualité, l'harmonisation et la sécurité des processus de collecte de données. Il s'agit notamment de s'assurer que les ensembles de données sont bien documentés avec des métadonnées et des dictionnaires de données permettant ainsi un partage, une fusion et une comparaison appropriés ;
 - b. Considèrent l'élargissement de leur périmètre d'expertise aux sujets liés à la bonne gestion des données ;
 - c. Développent des systèmes d'information et les cadres légaux pour la collecte des données, leur analyse et le partage des données entre les Membres de la région en utilisant les outils existants pour faciliter l'évaluation des risques, la communication sur le risque et la prise de décision ;
 - d. Agissent comme un catalyseur pour la numérisation en matière d'agriculture et d'aquaculture pour améliorer la collecte des données et en apportant un soutien pour interpréter les données, en particulier avec le soutien d'un partenariat public-privé impliquant un milieu universitaire multidisciplinaire, dont des experts en science des données, des ingénieurs informatique et les secteurs privés ;
 - e. Avec le soutien de l'OMSA et de ses partenaires, partagent des expériences relatives à l'élaboration :
 - i. de nouvelles approches d'intelligence artificielle (IA) et d'algorithmes d'apprentissage automatique (ML) spécifiquement adaptés aux données de santé animale ;
 - ii. d'outils conviviaux permettant de suivre, visualiser, évaluer et générer des alertes « interprétables » en matière de risques en temps réel, l'optimisation numérique des processus liés aux enquêtes épidémiologiques ou à la certification et de faciliter la communication sur les risques ;
 - f. Utiliser les données du Système d'Information PVS pour identifier les améliorations à apporter et défendre la nécessité de ressources et d'investissements.
- 3) L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) :
 - a. Continue de promouvoir la numérisation des Services vétérinaires et élabore une politique et des lignes directrices pour un accès équitable et inclusif aux outils de la numérisation pour les Services vétérinaires, y compris dans les milieux à faibles ressources ;
 - b. Apporte son soutien à l'échange de pratiques et à l'évaluation de l'impact de l'élaboration et de l'utilisation d'outils visant à intégrer et interpréter des données liées directement ou indirectement à la santé ou au bien-être animal, y compris la génération et la collecte de ces données ;
 - c. Envisage d'étendre le soutien qu'elle apporte à l'enseignement vétérinaire pour inclure la numérisation ;

- d. Continue de poursuivre sa propre transformation numérique qui a été considérée comme une priorité et a démarré lors du 7^e Plan stratégique ;
- e. Considère avec les partenaires, incluant toutes les parties prenantes, le développement de cadre pour la collection de données de santé animale, leur harmonisation et leur interopérabilité, ainsi que des définitions de cas claires, les métadonnées et les dictionnaires de données.